

Année universitaire 2018/2019

Pour suivre le cursus STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), les étudiants ne doivent pas présenter de contre-indications à la <u>pratique intensive</u> des activités physiques et sportives à l'IFEPSA.

Pour toute première inscription en formation à l'IFEPSA, il est demandé :

- un certificat médical préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives réalisé par un médecin titulaire du C.E.S. ou de la Capacité ou du D.E.S.C. de Médecine du Sport
- un électrocardiogramme (ECG) de moins d'un an.

Ces documents seront à <u>adresser sous pli confidentiel</u> au responsable de la Commission médicale de l'IFEPSA. **Il vous est fortement recommandé d'en conserver un exemplaire.**

CERTIFICAT MÉDICAL préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives au sein de l'IFEPSA

Je soussigné(e), Docteur	
Titulaire du C.E.S. ou de la Capacité de Médecine	
certifie avoir examiné M., Mme, Mlle	
demeurant	
et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de sig	gnes cliniques apparents, ni d'ECG contre-indiquant la pratique
intensive de toutes les activités physiques et spor	tives à l'IFEPSA.
Observations éventuelles - Antécédents médicaux notables (cardio-vasculaires, pulmonaires, orthopédique ou autres) ophtalmologiques (Attention : en cas d'inscription au BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), la somme des acuités visuelles des deux yeux devra impérativement être de 4/10) :	
Fai	it à 2018
Cachet du médecin	Signature du médecir

contact@ifepsa.org

tél.: 33 (0)2 41 45 26 40

obligatoire avec coordonnées précises et lisibles